

Commune de BEYNE – HEUSAY

ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE SUPPRESSION DE VOIRIE COMMUNALE

DECRET DU 06 FEVRIER 2014 RELATIF A LA VOIRIE COMMUNALE

Concerne la demande de Monsieur Victor DUBOIS domicilié rue sur les Bouhys 165 à 4610 BEYNE-HEUSAY en vue d'obtenir la suppression d'une voirie communale (chemin n°17) sur des parcelles sises rue sur les Bouhys à 4610 BEYNE-HEUSAY.

En application du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale, le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la présente demande est le Conseil communal de la commune de Beyne-Heusay.

| Date de l'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées au : |
|----------------------------------|--|--|
| 25 mars 2024 | Avenue de la Gare, 68 4610 Beyne – Heusay 23 avril 2024 à 10h00 | <u>Service Urbanisme</u> Avenue de la Gare, 68 4610 Beyne-Heusay |

Le dossier peut être consulté au Service Urbanisme de la commune à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable sur rendez-vous (04/355.81.62)

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du Service Urbanisme de la commune.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou verbales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations **verbales** sont recueillies sur **rendez-vous** au Service Urbanisme (04/355.81.62)

A Beyne-Heusay, le 14 mars 2024.

Le Directeur général,

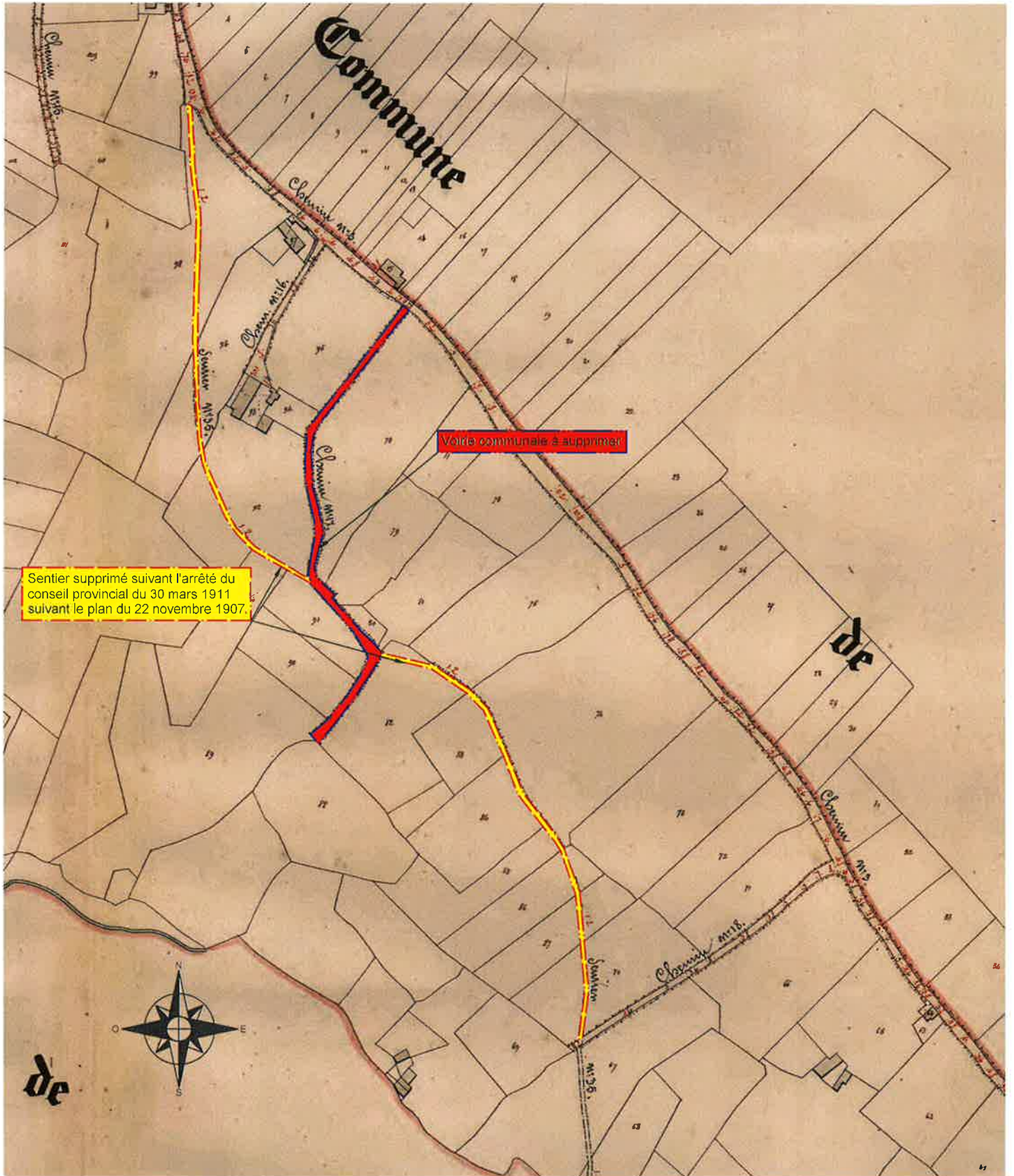
Le Bourgmestre,

Marc HOTERMANS

Didier HENROTTIN

Projet de suppression de voirie communale : Contexte

Position des voiries et anciennes voiries alentour



Dessin sans échelle